

01/07/2021
Compte rendu
Comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



Ordre du jour

Ordre du jour	2
PRESENTS	3
Informations missions	3
Compte rendu	7
Les délibérations	7
Remboursement des Frais de déplacement de repas et d'hébergements	7
Décision modificative (DM)	8
Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)	9
Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (VTA)	10
Evènements à venir	11

PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Bias sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ à 18H.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 15

Nombre de délégués suppléants présents votants : 2

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 2

Nombre de délégués représentés : 5

Nombre de votants : 22

Cf. feuille d'émargement en fin de document.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

Informations missions

Monsieur le Président commence la séance par la présentation de l'équipe du Pays au complet.

LEADER

- ❖ Présentation de la nouvelle animatrice LEADER, Marie TALEDEC, arrivée le 03 mai.
- ❖ Remerciement des trois Communautés de Communes d'avoir délibérés sur le principe les prochaines contractualisations. :
 - Le montant du réabonnement de l'enveloppe sera confirmé par la Région en automne 2021
 - Contractualisation européenne : préparation de la prochaine candidature 2023 - 2027

NOMAD

- ❖ Déroulement des **Forum de l'emploi saisonniers** des 3 communautés de communes (février-mars 2021) :

En raison de la crise sanitaire, les Forums de l'Emploi s'est effectué « en ligne » via les services du pôle emploi.

La participation des employeurs a été au rendez-vous. Ce format en ligne a été approuvé en grande majorité. Cela a permis de faire venir des emplois qualifiés notamment en provenance des Alpes.

NOMAD' a pour projet de maintenir ce format en ligne sur les prochaines années en plus quand cela sera possible des forums en présentiel.

Côtés saisonniers, leur nombre ont baissés. En dehors des difficultés de logement, c'est un phénomène national du fait de la crise sanitaire, ils préfèrent des emplois plus stables sur du long terme.

Cette année il y aura donc un manque qui ne permettra pas de faire tourner les commerces surtout dans le secteur de la restauration normalement au niveau des heures d'ouverture.

- ❖ En complément des forums, en juin nous NOMAD' a créé pour la 2^{ème} année une session de **job dating « chez l'employeur au cœur du métier »** avec un concept où les candidats sont amenés à se présenter directement chez l'employeur qui ouvrent leur porte le temps de deux journées de recrutement.

Il a été organisé sur le mois de juin, étant une période avec beaucoup de désistement sur l'ensemble des communautés de communes.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Salon en Ligne du mardi 23 février au 5 mars : 49 entreprises participantes
771 postes à pourvoir , 1908 candidatures proposées, 161 entretiens planifiés

Job Dating : 48 entreprises participantes, 383 postes à pourvoir



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN

Salon en Ligne du mardi 9 mars au 19 mars : 38 entreprises participantes
352 postes à pourvoir , 752 candidatures proposées , 47 entretiens planifiés

Job Dating : 20 entreprises participantes, 103 postes à pourvoir



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COTE LANDES NATURE

Salon en Ligne du mardi 23 mars au 2 avril : 30 entreprises participantes, 365 postes, 298 candidatures proposées

Job Dating : 26 entreprises participantes, 83 postes à pourvoir

EN PARTENARIAT AVEC :



Actualités et nouveautés NOMAD' 2021 :

Nouveaux locaux

❖ **BISCARROSSE PLAGE, Place Dufau**
Ouvertures : lundis et mardis : 9H – 12H vendredis : 14H – 17H jusqu'au 10 septembre

❖ **Mairie de Vielle-St-Girons**
Ouverture : jeudis 9H – 12H

❖ **St-Julien-en-Born Contis, maison de la station**
Ouverture : mardis 9H – 12H

Journées prévention

Célia LAVAUD, sur son stage a organisé des journées santé mettant en collaboration des professionnels de santé. Le temps d'une journée les saisonniers vont pouvoir les rencontrer.

- **19 juillet 2021** : 12H – 20H à l'école de Biscarrosse Plage
- **21 juillet 2021** : 12H – 20H, salle Maurice Martin (office de tourisme) de Mimizan plage
- **23 juillet 2021** : 12H – 20H, salle de la Huchette à Léon

Stands : dépistage Covid, dépistage rapide VIH / Hépatite C, sensibilisation addictions, violences, sécurité, prévention solaire, ostéopathie (avec l'école d'ostéopathie de Bordeaux)

Carte réduction

Plus de 115 entreprises partenaires appliquent des réductions ou avantages pour les saisonniers.

A ce jour 75 saisonniers ont récupérés leur carte de réduction.

Enquête aux saisonniers

L'enquête des saisonniers est en cours. Elle est effectuée au moment de la délivrance de la carte de réduction et aussi sur le terrain lorsque les chargés d'accueil se déplace directement à la rencontre des saisonniers.

Enquête aux employeurs

Près de 100 employeurs du PLNCA ont répondu à l'enquête concernant leur saisonnier, la durée des contrats, le logement, la mobilité, la santé.

Conventions logement saisonniers

Convention avec les Communauté de Communes

Des groupes de travail ont eu lieu avec à ce jour des pistes d'actions posées et des études de projet en cours sur des bâtiments communaux existants pour les villes de Sanguinet et Communautés de Communes.

NOMAD' en chiffre

- ❖ NOMAD' continue de se développer avec 8 989 likes et 9 599 abonnés sur Facebook
- ❖ **Recensement des employeurs, saisonniers, des postes à pouvoir et des visites terrain au 1^{er} juillet :**

AU 1 ^{ER} JUILLET :	CCGL	CCM	CCCLN
EMPLOYEURS	417	264	279
POSTES A POURVOIR AUPRES DE NOS SERVICES	396	305	199
SAISONNIERS	2965	1308	1547
VISITES TERRAIN	320	200	142

PAYS : au niveau de la Direction

❖ **BD « Les secrets de la forêt océane »**

Un événement, autour de la BD est en cours de préparation pour le mois d'avril 2022 dont les modalités restent à préciser avec l'organisateur sur le thème de la culture populaire, l'imaginaire, les traditions et usages du grand sud-ouest. C'est un rassemblement d'artistes dessinateurs de BD. Le Pays pourrait bénéficier d'un stand dédié pour présenter la **BD « Les secrets de la forêt océane »**.

❖ **Site internet :**

Pour rappel, le nouveau site est toujours en cours de préparation en vue d'enrichir, de mettre à jour les données et de fusionner les 3 sites actuels.

Une réunion d'équipe a eu lieu avec le prestataire afin de construire les différents onglets pour finaliser l'arborescence du site internet.

Pour le prochain comité les visuels seront présentés.

❖ **Règlement intérieur :**

Une proposition de projets du règlement intérieur a été envoyé par mail aux membres du comité. Il sera à l'ordre du jour du prochain comité pour délibérer sur les thématiques suivantes :

- Télétravail (2 jours / semaine)
- Définition des lignes directrices de gestion (plan de formation). Avec deux titulaires de la fonction publique dans l'équipe il est obligatoire des les définir.
- Entretiens individuels

Il sera obligatoirement présenté en comité technique du Centres de Gestion



Le comité est invité à exprimer des remarques, des questions sur les différents points abordés.

Aucune remarque a été effectué par le comité du syndical.

Compte rendu

À la suite de la transmission du compte rendu du comité syndical du 08/04/2021, le Président demande aux membres du comité leurs avis

Pas d'avis sur ce compte-rendu. Il est validé à l'unanimité

Les délibérations

Remboursement des Frais de déplacement de repas et d'hébergements

Vu la délibération DB202009_03_DE du 26 septembre 2019, qui prévoit un remboursement au forfait des frais engagés par les salariés, il convient aujourd'hui modifier certains termes pour permettre le remboursement au réel.

Monsieur Le Président propose :

D'ajouter « il est possible de rembourser les frais réels » lors de déplacements temporaires dans la limite entendu des plafonds prévus pour le remboursement forfaitaire fixé par la délibération DB202009_03_DE

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

M. Le Président mets au vote la présente délibération. Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Décision modificative (DM)

Le Président explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

La situation budgétaire sera présentée au prochain comité plus en détail mais de manière globale la situation financière est saine.

Cependant, il manque une enveloppe au chapitre 67 en dépenses de fonctionnement et une enveloppe au chapitre 20 en dépenses d'investissement.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer à ces modifications suivantes :

- En fonctionnement, une enveloppe doit être alimentée au chapitre 67 en prévision de dépenses exceptionnelles. Cette enveloppe de 1 250 € est compensée par des recettes en 7788 concernant des remboursements de charge qui ont eu lieu en 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles		
<u>Article</u>	<u>Libellée</u>	<u>Montant</u>
678	Autres charges exceptionnelles	+ 1 250 €
TOTAL SOUS CHAPITRE		+ 1 250 €
RECETTE		
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels		
<u>Article</u>	<u>Libellée</u>	<u>Montant</u>
7788	Produits exceptionnels divers	+ 1 250 €
TOTAL SOUS CHAPITRE		+ 1 250 €

- En investissement, une partie de l'enveloppe du compte 2188 du chapitre 21 va être transférée pour alimenter le compte 2051 du chapitre 20 en prévision d'acquisition de logiciel.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles		
<u>Article</u>	<u>Libellée</u>	<u>Montant</u>
2051	Concessions et droits similaires	+ 3 000 €
TOTAL SOUS CHAPITRE		+ 3 000 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		
<u>Article</u>	<u>Libellée</u>	<u>Montant</u>
2188	Autres immobilisations corporelles	-3000 €
TOTAL SOUS CHAPITRE		-3000 €

Question : Non
Opposition : Non
Abstention : Non

M. Le Président mets au vote la décision modificative. Le comité syndical le valide à l'unanimité.

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Chaque territoire est accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à **court, moyen et long terme**, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, **dans le cadre d'un projet de territoire**.

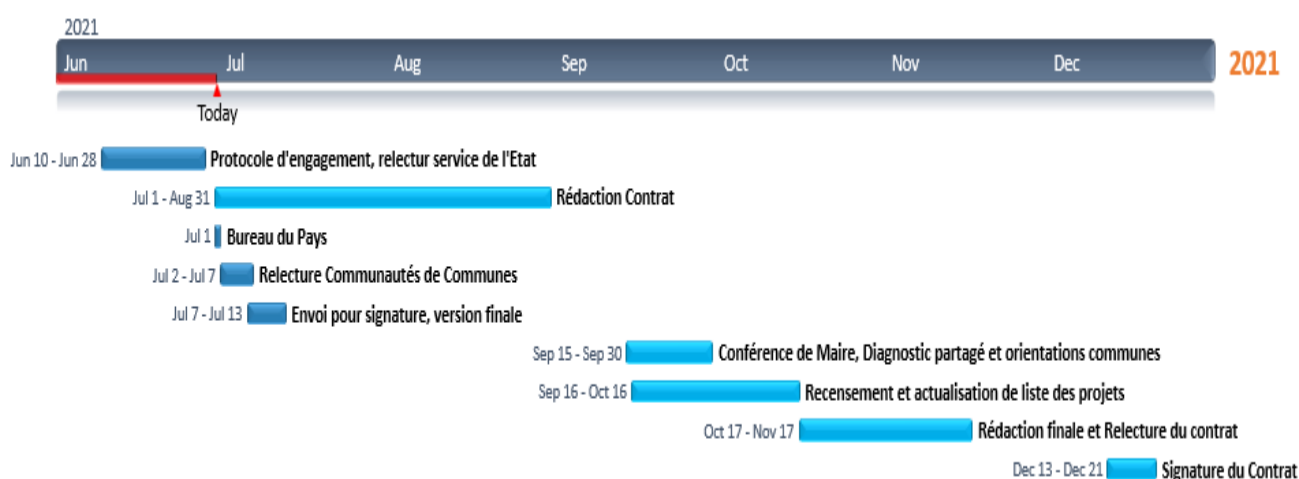
Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la **transformation écologique, sociale, culturelle et économique** de tous les territoires.

Monsieur le Président rappelle le courrier adressé à Madame la Préfète confirmant l'intérêt de porter un Contrat relance et de transition écologique à l'échelle du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent en date du 13 janvier 2021.

Il expose la méthodologie choisie pour construire ce contrat en concertation avec les trois communautés de communes et l'ensemble des 23 communes du territoire.

Il indique que le document final sera signé à la fin de l'année et qu'un protocole d'engagement est en cours de relecture par les services de l'Etat.

Le rétroplanning pour l'année 2021 est planifié de la façon suivante :



Monsieur le président propose :

- De valider le principe de signature d'un CRTE à l'Etat.
- D'approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la mise en œuvre du CRTE et de ses conventions annuelles financières
- D'autoriser Monsieur le Président du PETR de signer tout document relatif au CRTE et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique lui-même avec la Préfecture des Landes après l'avis des Présidents des 3 Communautés de Communes.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

M. Le Président mets au vote la présente délibération. Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (VTA)

Monsieur Le Président rappelle :

- Qu'il convient d'apporter aux collectivités du territoire un soutien en développement de projet et montage de dossiers, notamment aux communes démunies d'ingénierie en interne.
- Que le poste sera créé pour une durée d'un an avec les missions suivantes :
 - Réalisation de plan stratégique d'investissement pluriannuel
 - Aide au montage de dossier de subvention
 - Veille juridique et financière
- Qu'une aide de 15 000 € est attribuée par l'Etat pour la création d'un poste de VTA.

Monsieur Le Président propose :

- DE CREER un poste de rédacteur de catégorie B à temps complet du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, non-titulaire à 35h avec une rémunération à l'indice brut 343.
- DE VALIDER la fiche de poste jointe
- DE SOLLICITER l'aide financière de l'ANCT pour la création du poste de VTA
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Question : Non
Opposition : Non
Abstention : Non

M. Le Président mets au vote la présente délibération. Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Evènements à venir

Une conférence des maires aura lieu le 29 septembre à 18H pour faire remonter les ambitions du territoire et expliquer la démarche des différents séminaires à venir pour construire le projet du territoire.

Le but étant pour les Communautés de Communes, le Pays, les communes, de faire ressortir des thématiques communes et une cohérence et cohésion sur ces thématiques.

Pour conclure, le Président compte sur l'ensemble des acteurs, élus, membres du comité pour mener à bien ce projet du territoire.

La séance est levée à 19h15

Le Président Arnaud GOMEZ